

# Pourquoi toute liberté a-t-elle des limites ?

## 1 Ce que dit la loi

Art. 4 – La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

■ Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1789.

## 2 A-t-on le droit de tout dire ?

a. Mme T. a été condamnée [...] à verser 3 000 € d'amende pour des propos injurieux contre l'islam. Le parquet de Belfort, estimant que ces mots étaient « de nature à susciter le rejet des musulmans en les désignant comme un danger pour la France », avait requis contre elle trois mois de prison avec sursis et 3 000 € d'amende.

■ D'après [www.rtl.fr/actu](http://www.rtl.fr/actu), août 2014.

b. Un blogueur français a été condamné à une peine [...] de 5 000 € d'amende [...] pour provocation à la haine en raison de propos antisémites tenus sur son site [...]. Cette peine a été prononcée par le tribunal correctionnel de Paris.

■ D'après [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr), octobre 2014.



## 3 Respecter les autres

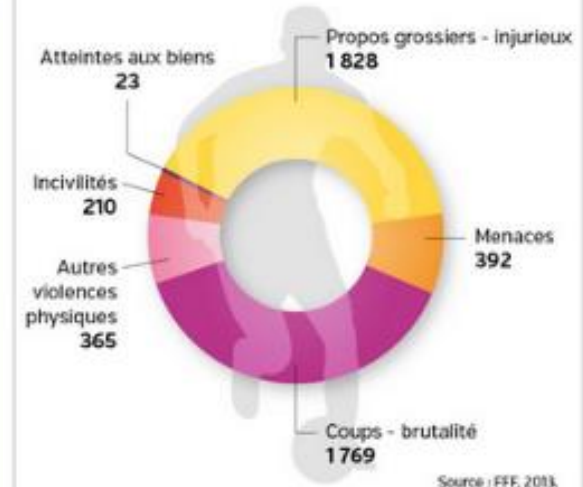
Affiche réalisée par le conseil municipal des enfants de Bellerive-sur-Allier (Allier), 2012.

## 4 Pour garantir la liberté, faut-il imposer des limites ?

La liberté, loin d'exclure les limites, les impose au contraire. Pour la sécurité de tous, je dois respecter le Code de la route et le gendarme y veille, mais moi seul décide où je peux aller, quand et avec qui. Selon l'article 4 de la Déclaration de 1789, « la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ». Elle se révèle alors indissociable de l'égalité : c'est parce que les autres ont des droits égaux aux miens que ma liberté est limitée par le respect de la leur et leur liberté par le respect de la mienne.

■ Guy Carcassonne, *Guide républicain*, SCEREN/CNDP et Delagrave, 2004.

Incidents par type (sur la totalité des matches joués)



## 5 Les supporters ont-ils tous les droits ?

## 6 La vidéosurveillance

### b. La CNIL<sup>1</sup> dénonce l'usage abusif de la vidéosurveillance

La CNIL a ordonné l'interruption d'un dispositif de vidéosurveillance d'une société de transport routier, installé par la direction pour « lutter contre les dégradations matérielles et protéger les salariés ».

À la suite d'une plainte d'un salarié, la CNIL a réalisé un contrôle. Elle a constaté que plusieurs salariés étaient filmés de manière permanente par deux caméras.

Avec cette décision, la CNIL rappelle que, « si elle n'a aucune opposition de principe à l'encontre de dispositifs ayant vocation à protéger les personnes et les biens, la CNIL ne saurait tolérer la surveillance généralisée et permanente des salariés, quelles que soient la nature de leurs tâches et leur fonction ».

■ [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr), 20 mai 2010.

<sup>1</sup> CNIL : Commission nationale de l'informatique et des libertés.

## COUP DE POUCE

Recopiez puis complétez le tableau ci-dessous en indiquant votre point de vue pour chaque document : pourquoi faut-il fixer des limites aux libertés ?

**Pendant le débat**, notez les arguments des autres élèves.

**Après le débat**, entourez dans le tableau les arguments qui vous paraissent les plus justes pour répondre à la question du débat.

	Doc 1	Doc 2	Doc 3	Doc 4	Doc 5	Doc 6
Mes arguments						
Les arguments des autres élèves						

site élève

tableau à imprimer

site prof.

questionnaire différencié



### a. Dans les villes, au nom de la sécurité

De nombreuses villes de France, comme ici Valenciennes (Nord), mettent en place une vidéosurveillance.



# La sécurité est-elle un obstacle aux libertés ?



## 1 Tous protégés, tous surveillés ?

Extrait de l'émission *Mots croisés*, France 2, 13 avril 2015.

## 2 Les missions des services de renseignement

Les services spécialisés de renseignement peuvent recourir aux techniques [de renseignement] pour le recueil des renseignements relatifs à la défense des intérêts fondamentaux de la nation suivants :

- l'indépendance nationale, l'intégrité du territoire et la défense nationale ;
- les intérêts majeurs de la politique étrangère, l'exécution des engagements européens et internationaux de la France [...]
- les intérêts économiques, industriels et scientifiques majeurs de la France ;
- la prévention du terrorisme ;
- la prévention des atteintes à la forme républicaine des institutions, des violences collectives de nature à porter gravement atteinte à la paix publique ;
- la prévention de la criminalité et de la délinquance organisées ;
- la prévention de la prolifération des armes de destruction massive.

■ D'après l'article 2 du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, 24 juin 2015.

## 3 Différents points de vue sur la loi sur le renseignement

« Notre pays ne sera bientôt plus la seule démocratie à ne pas disposer d'un texte encadrant les services de renseignement. »

■ Le député Jean-Jacques Urvoas, rapporteur du projet de loi, 24 juin 2015.

« Ce projet [légalise], dans de vastes domaines de la vie sociale, des méthodes de surveillance lourdement intrusives. »

■ Ligue des droits de l'homme, 4 mai 2015.

« Le renseignement permet de connaître et de prévenir les risques et les menaces pesant sur notre pays et sa population. Par là même, il participe de la garantie des droits des citoyens, qui dépend notamment de l'ordre public. »

■ Exposé des motifs du projet de loi relatif au renseignement, 19 mars 2015.

« [Cette loi peut être] une arme redoutable si elle est mise entre de mauvaises mains. »

■ Marc Trévidic, juge antiterroriste, 7 avril 2015.

## J'organise un débat

Avec votre professeur(e), vous organisez un débat dans votre classe sur la relation entre sécurité et libertés. Proposez des arguments sur les thèmes suivants :

- les mesures de sécurité protègent-elles les libertés ?
- les mesures de sécurité mettent-elles fin aux libertés ?

### MÉTHODE

- ▶ En groupe, en vous appuyant sur les documents, faites la liste des arguments répondant aux questions posées.
- ▶ Quels arguments allez-vous défendre personnellement ?

Ce que permet l'état d'urgence	
<b>Assigner</b>  certaines personnes à résidence	<b>Perquisitionner</b>  à domicile de jour comme de nuit
<b>Interdire</b>  l'accès à un département	<b>Ordonner</b>  la fermeture provisoire de certains lieux de réunion
 la circulation de personnes ou de véhicules	 la remise des armes par leurs propriétaires
 des réunions ou dissoudre des associations	

## 4 L'état d'urgence



## 5 Des soldats patrouillent devant Notre-Dame de Paris, avril 2015

## 6 L'opération Sentinelle

Après les attentats de janvier 2015, une mobilisation sans précédent de l'armée sur le territoire national est décrétée.

J'ai décidé ce matin que cette opération, qui prendra le nom d'opération Sentinelle, serait prolongée, ce qui conduira à mettre dans les effectifs prévus 7 000 militaires de façon durable.

La sécurité, la protection, l'indépendance, sont des principes qui ne se négocient pas, car il en va de la force de nos idées et de nos valeurs, et de la capacité de la France à les défendre. Et, également, je suis convaincu que cette mobilisation exceptionnelle que nous engageons avec le gouvernement, sera vécue par les Français comme un moyen de s'engager eux-mêmes pour la cohésion nationale.

■ Déclaration de François Hollande, président de la République française, sur la politique de défense de la France, 29 avril 2015.

### INFOS

- ▶ La loi sur le renseignement a été votée le 24 juin 2015.
- ▶ Elle fixe notamment la durée de conservation des renseignements recueillis : par exemple 30 jours pour les emails et 120 jours pour la captation d'images ou de données informatiques.